

PROGRAMME LEADER GAL SUD VENDEE

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION

DU 15 novembre 2017

Ordre du jour

- Validation du compte rendu du comité de programmation du 19 septembre 2017
- Annonce de la signature de la convention tripartite SMFSVD / Région/ Agence de Paiement
- Examen de trois projets de demandes de financement. :
 - Réhabilitation d'un bâtiment en bar tabac presse – Commune de Pissotte
 - Réhabilitation d'un immeuble en espace commercial de centre bourg – Communauté de communes Pays de la Chataigneraie
 - Aménagement d'une zone d'activités – Valorisation d'un pôle industriel d'aéronautique et de mécanique de précision - Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie

Le Président du Syndicat mixte, Président du GAL Valentin JOSSE, remercie les membres présents pour leur participation.

Valentin JOSSE annonce que la convention avec la Région Pays de la Loire est désormais signée par les 3 parties concernées. Il propose aux membres du comité de programmation de modifier l'ordre du jour et ajouter :

- Désignation du Président du Comité de programmation
- Validation le règlement intérieur présenté lors de la réunion du 4 juillet 2017
- Valider la grille de sélection établie lors de la réunion du 4 juillet 2017

Vérification du Quorum : 10 membres titulaires du comité de programmation sont présents sur les 19, dont 6 du collège privé et 4 membres du collège public. Trois suppléants sont présents, tous membres du collège public. Le double quorum est respecté.

1 – Désignation du Président du Comité de programmation

Valentin JOSSE, informe les membres du comité de programmation que le Président du comité de programmation peut être désormais officiellement installé, conformément au

règlement intérieur présenté le 4 juillet 2017. Il interroge l'assemblée pour connaître les candidats à la Présidence. M. JOSSE est le seul volontaire pour être candidat. Il interroge les membres du comité pour connaître les modalités de vote que les membres du comité souhaitent voir appliquer pour la désignation du Président. Le vote à main levée est retenu.

Le double quorum est respecté :

16 membres du comité sont présents, sur les 30. 8 appartiennent du collège privé sur les 16 membres présents, un des suppléants membres du collège public n'a pas pris part au vote.

Les membres du comité élisent à l'unanimité Valentin JOSSE, Président du comité de programmation. Il remercie l'assemblée.

2 – Validation le règlement intérieur présenté lors de la réunion du 4 juillet 2017

Le règlement avait été présenté le 4 juillet 2017 lors de la réunion du comité de programmation provisoire, pour échanges et validation. Ce document avait fait l'objet d'une lecture détaillée présentant les règles d'attribution par double quorum, et la nécessité de vérifier l'absence de conflit d'intérêt, en rappelant aux membres publics et privés qu'ils doivent sortir s'ils ont un lien avec le Maître d'ouvrage porteur du projet présenté.

Les membres du comité de programmation présents valident officiellement le règlement intérieur, qui est adopté à l'unanimité.

3 – Validation de la grille de sélection et du référentiel établis lors de la réunion du 4 juillet 2017

Une proposition de modalité de sélection a été présentée lors du comité de programmation provisoire de 4 juillet 2017. Les membres ont rapidement souhaité tester la grille élaborée à partir d'un système de point sur une opération concrète.

Les membres du comité valide la méthodologie de sélection des opérations par la mise en place d'une grille de notation qui affecte des points en fonction de l'argumentaire développé par le porteur de projet pour répondre aux objectifs poursuivis dans le cadre de la fiche action Leader qui compose le plan d'action de la stratégie de développement retenue. La notation est faite individuellement par chaque membre du comité de programmation, une moyenne des notes est effectuée pour déterminer la validation de la subvention sollicitée.

Afin de s'assurer de la bonne gestion de l'enveloppe financière Leader et de se donner un cadre pour examiner les demandes de financement, les membres du comité de programmation ont validé un référentiel d'attribution de subvention Leader.

Ces préalables effectués, le Président du comité de programmation peut inviter le premier porteur de projet à présenter son projet. A la fin de l'audition le comité de programmation pourra émettre un avis en opportunité.

Projet 1 : Réhabilitation d'un bâtiment – installation du Bar tabac Épicerie

Michel SAVINEAU, maire de la commune de Pissotte, maître d'ouvrage de l'opération, présente le projet global d'aménagement du Bourg de la commune et plus particulièrement le projet de réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation du bar tabac Épicerie, pour lequel il sollicite un financement Leader.

La commune de Pissotte s'étend sur 12 km² et compte 1 167 habitants depuis le dernier recensement de la population. Cette commune a connu une hausse de 6% de sa population par rapport à 1999.

Actuellement, la commune est dotée d'une boulangerie, d'un café bar presse, d'une coiffeuse. Ces commerces sont localisés de part et d'autre de la RD 938 ter. Le café est situé au carrefour des voies départementales 938 ter et RD 104, carrefour particulièrement dangereux, puisque l'étroitesse et l'absence de trottoirs à l'embranchement de la route de l'Orbrie oblige les piétons à passer sur la route et notamment les enfants qui se rendent à l'école située route de l'Orbrie. Cette disposition présente aussi des risques en termes de sécurité, plus particulièrement pour le café qui dispose d'une aire de parking de l'autre côté de la route obligeant les usagers à traverser la route, ce qui limite son accessibilité.

Afin de maintenir son commerce Bar Tabac, d'assurer une meilleure accessibilité (parking, accès piétons) à ce dernier, d'améliorer sa visibilité, sécuriser le carrefour, la commune de Pissotte souhaite réhabiliter un bâtiment et déplacer le Bar Tabac et développer son activité d'épicerie.

Ce projet vise à maintenir un service de proximité, voir le développer dans un environnement mieux adapté à l'offre commerciale, par une meilleure accessibilité. Cette réhabilitation permettra également de faciliter la transmission de ce dernier. L'objectif général de l'aménagement comprenant une partie aménagement de sécurité (non présenté dans le demande en financement) et réhabilitation d'un bâtiment pour déplacer le Bar tabac épicerie, vise à soutenir la dynamique commerciale par le maintien des commerces déjà existants (boulangerie, Bar tabac épicerie) et la possibilité de création de nouveaux par une disposition du foncier (espaces réservés dans le PLU).

Les membres du comité confirment l'importance de sécuriser l'accessibilité des commerces dans le bourg et de se doter d'un établissement offrant un cadre plus moderne.

Monsieur le maire insiste sur l'importance de réaliser ce projet dans une perspective de développement de l'activité avec la possibilité de créer une partie restaurant. Les membres du comité de programmation partagent le constat qu'il sera de plus en plus difficile de maintenir une offre de commerce sans acquisition des locaux par les municipalités dans les petites communes rurales. Ce projet vient conforter le maintien des commerces dans les bourgs des petites communes du territoire.

Montant total de l'opération en HT et plan de financement en HT

Postes de dépenses	Montants HT	Financement	Montant
Travaux	442 000,00	DETR	161 062,44
Acquisition / desamiantage	81 490,56	Département 85 - CCU	45 685,07
Bureaux de contrôles	7 392,00	Programme européen LEADER	30 000,00
Honoraires	64 602,16	Conseil régional	50 000,00
		Sydev	24 490,00
		Autofinancement	284 247,21
TOTAL	595 484,72	TOTAL	595 484,72

Monsieur JOSSE, Président du GAL, remercie Michel SAVINEAU pour son intervention. Le porteur de projet se retire. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

Vérification de l'absence de conflit d'intérêt : aucun membre du comité de programmation n'est élu dans cette commune.

Vérification de référentiel d'intervention : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 30 000 euros de FEADER. Cette demande est conforme au référentiel de la fiche action n°5.

Vérification du Quorum : 11 membres du comité ont remis leur grille sur les 11 membres présents. 6 membres appartiennent au collège privé et 5 membres au collège public. Les deux suppléants appartenant au collège public n'ont pas voté.

La moyenne des notes est de : 24,5 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres souligne la qualité de cette opération d'aménagement globale qui correspond aux objectifs de la fiche action 5. Le montant de subvention réservé est de 30 000 euros de FEADER pour un total de dépenses de **595 484,72 HT**

Projet 2 : Réhabilitation d'un immeuble en centre de services à La Châtaigneraie – création d'une galerie de commerces

Eric RAMBAUD, Président de la communauté de communes du Pays de la Chataigneraie, maître d'ouvrage de l'opération, présente le projet : Réhabilitation d'un immeuble en centre de services à La Châtaigneraie – création d'une galerie de commerces

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a réhabilité la majeure partie d'un immeuble d'une surface globale de plus de 2 000 m², situé Place de La République à La Châtaigneraie, et dont elle a fait l'acquisition en 2016.

Ce projet, couplé au réaménagement du centre bourg mené de façon concomitante par la commune, participe directement à la redynamisation du bourg de La Châtaigneraie du fait :

Le projet est partagé en 2 volets :

1/ L'implantation de la MSAP permettant de mettre à disposition de la population des locaux mutualisés de bureau avec :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement du public aux usages numériques des partenaires de la MSAP

Ce volet n'est pas inclus dans la présente demande de subvention LEADER.

2 / L'implantation d'une galerie de commerces indépendants permettant d'accueillir 6 professionnels (commerçants, prestataires de services, ...), en lien avec le diagnostic de territoire mené avec la CCI autour des besoins commerciaux du Pays de La Châtaigneraie, avec :

- Une cellule de 73 m² adaptée à une activité tertiaire
- 4 cellules allant de 100 m² à 200 m² adaptées à des activités commerciales incluant éventuellement un espace de fabrication

La cohérence de ce projet est confortée par une mise en valeur de la façade (harmonisation des enseignes, coloris de bardage...) sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, ainsi que par un cheminement piétonnier et un aménagement des espaces extérieurs (terrasse, végétalisation, borne électrique pour véhicule, sanitaires publics...) sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Plan de financement prévisionnel

Postes de dépenses	Montants HT	Financement	Montant
Travaux	334 594,91	FNADT CPER	100 000,00
Acquisition bâtiment	126 551,48	Département 85 - CCU Travaux et études	58 793,84
Honoraires	30 603,51	Département aides aux commerces en milieu rural	9 440,00
		Programme Leader	70 000,00
		Autofinancement	253 516,06
TOTAL	491 749,90	TOTAL	491 749,90

Monsieur JOSSE, Président du GAL, remercie Eric RAMBAUD pour son intervention. Le Président de la communauté de communes, le Président du comité de programmation vice-président à la communauté de communes se retirent durant les délibérations. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

Ce projet n'appelle pas de remarques particulières. La présentation a montré des images du bâtiment avant sa réhabilitation. Les membres du comité de programmation qui ont vu la réalisation de la réhabilitation du bâtiment et les travaux d'aménagement de voirie peuvent témoigner des changements esthétiques pour le bourg de la Chataigneraie.

Vérification de l'absence de conflit d'intérêt : Valentin JOSSE, Président du GAL, Vice-président de la communauté de communes Maître d'ouvrage du projet, et Eric RAMBAUD, membre du comité de programmation Président de la communauté de communes, Maître d'ouvrage du projet, ne participent pas au vote et se retirent durant la délibération.

Vérification de référentiel d'intervention : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 70 000 euros de FEADER pour un total de dépenses présentées de **491 749.90** euros HT. Cette demande est conforme au référentiel de la fiche action n°6 :

Taux maximum d'intervention du FEADER/ LEADER :

- 30% de la dépense éligible plafonnée à 30 000 euros maximum de subvention Leader.
- Une bonification de 10 % de la dépense éligible plafonné à 10 000 euros sera accordée par commerce supplémentaire réhabilité dans le cadre d'un projet unique d'aménagement. Au total 5 blocs sont aménagés.

Vérification du Quorum : 10 membres du comité ont remis leur grille, dont 6 du collège privé. Monsieur JOSSE et Monsieur RAMBAUD n'ayant pas participé au vote et Monsieur Tapon ayant quitté la séance 4 membres du collège public ont voté : 1 membre titulaire a voté et 3 suppléants ont voté.

La moyenne des notes est de : 24.5 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Le montant de subvention réservé est de 70 000 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **491 749.90** euros HT.

Projet 2 : Valorisation du pôle d'innovation aéronautique/ mécanique de précisions - extension de la zone des Pinières à Saint Hilaire-de-Voust.

Eric RAMBAUD, Président de la communauté de communes du Pays de la Chaigneraie, maître d'ouvrage de l'opération, présente le projet : Valorisation du pôle d'innovation aéronautique/ mécanique de précisions - extension de la zone des Pinières à Saint Hilaire-de-Voust.

Descriptif :

Ce projet est né des relations de proximité que la Communauté de communes a souhaité concrétiser avec la société BOUYAUSARE, qui réunit déjà plus de 250 salariés sur les 10 000 m² du site des Pinières à Saint Hilaire-de-Voust.

La société, qui s'est référencée depuis sa création en 1977 dans l'usinage de haute précision, très majoritairement dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense et du spatial, a récemment confirmé son développement en injectant 13 millions € « intra muros » dans l'automatisation et l'extension de ses capacités de production en 2014.

En 2015, plusieurs acteurs publics fédérés par la Communauté de communes (ERDF, le SyDEV et le Département, en cofinancement de la société BOUY) se sont mobilisés pour accompagner de près cette modernisation, avec la sécurisation par enfouissement du réseau électrique et la pose d'un fourreau en prévision du très haut débit numérique.

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté de communes de poursuivre l'investissement pour donner toutes ses chances au développement de ce pôle d'activité important du territoire. La Société BOUY AUSARE qui vient d'être rachetée par le groupe WE ARE AEROSPACE (Montauban), souhaite en effet engager sur le site l'extension de ses installations en 2018.

La viabilisation du site a totalement été repensée en 2016-2017, notamment pour sécuriser les accès à la route départementale (création d'un tourne-à-gauche) et mieux dimensionner le fonctionnement du site (circulations, stationnement des salariés et des poids lourds, traitements des eaux pluviales et d'incendie...). Ces aménagements ont aussi permis d'étendre le site à d'autres activités industrielles, avec un nouvel îlot constructible de 15 101m².

Plan de financement :

Postes de dépenses	Montants HT	Financement	Montant
Travaux	523 460,75	Programme européen LEADER	60 000,00
		Conseil régional	150 000,00
		Autofinancement	313 460,75
TOTAL	523 460,75	TOTAL	523 460,75

Aujourd'hui le site héberge 250 emplois. L'entreprise a recruté 130 personnes. Pour l'accompagner dans sa démarche de recherche de salariés, la mission locale a organisé une journée d'action durant laquelle 80 CV ont été collectés et une quarantaine de personnes ont été retenues pour réaliser des tests d'aptitudes. 16 personnes ont été ensuite recrutées et deux sessions de formation ont été mises en place.

Les membres du comité de programmation soulignent la réactivité de la communauté de communes pour trouver des solutions afin de permettre à cette entreprise en plein développement de maintenir et d'étendre son activité économique sur ce site. Il note également la présence d'une entreprise à la pointe de la technologie en zone rurale, démontrant ainsi la diversité de l'implantation des entreprises sur le territoire du Sud Vendée.

Valentin JOSSE, Président du GAL, remercie M. RAMBAUD pour son intervention. Le Président de la communauté de communes, le président du comité de programmation vice-président à la communauté de communes se retirent durant les délibérations. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

Vérification de l'absence de conflit d'intérêt : Valentin JOSSE, Président du GAL, Vice-président de la communauté de communes Maitre d'ouvrage du projet, et Eric RAMBAUD, membre du comité de programmation Président de la communauté de communes, Maitre d'ouvrage du projet, ne participent pas au vote et se retirent durant la délibération.

Vérification de référentiel d'intervention : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 60 000 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **523 460.75** euros HT. Cette demande est conforme au référentiel de la fiche action n°2. Le taux d'intervention est au maximum de 20% et le montant de subvention plafonné à 60 000 euros.

Vérification du Quorum : 9 membres du comité ont remis leur grille, dont 6 du collège privé. Monsieur JOSSE et Monsieur RAMBAUD n'ayant pas participé au vote et Monsieur Tapon ayant quitté la séance 4 membres du collège public ont voté : 1 membre titulaire a voté et 2 suppléants ont voté.

La moyenne des notes est de : 25 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres souligne l'importance des échanges entre les structures publiques et les établissements privés pour mener ce type d'aménagement dans les meilleurs délais possibles.

La subvention ~~reservée~~ est de 60 000 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de **523 460.75** euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance. La date du prochain comité de programmation est fixée au 9 janvier 2018.

Fait le 15 décembre 2017

A Fontenay le Comte

Le Président du GAL
Président du Syndicat mixte

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Valentin Josse.

Valentin JOSSE